



**UNIAPAC FOUNDATION**

**Justice Sociale et Fraternité Universelle**

*Jean Baptiste Homs*

**OPINION SERIES n°7**

**May 2013**



## **Justice Sociale et Fraternité Universelle**

Le numéro 7 de *l'Opinion Series* de la Fondation Uniapac constitue une réflexion personnelle de Monsieur Jean-Baptiste Homsy sur l'Afrique. Cet essai est en même temps visionnaire, et pour certains aspects, provoquera la réflexion. Les opinions et idées exprimées dans ce numéro sont de l'exclusive responsabilité de son auteur, comme c'est la tradition de *l'Opinion Series*. Nous invitons à nos associés à lire ce numéro et d'envoyer leurs commentaires à la Fondation Uniapac.



## Introduction

En répondant à la demande de la fondation de l'UNIAPAC, de participer à la réflexion « Opinion Séries » pour un monde meilleur, nous nous proposons de travailler sur la « destination universelle des biens de la terre ». Peut-on penser qu'une si grande inégalité de repartition des richesses de la terre n'est-elle pas un mal ? Doit-on comprendre comme normal que trois (03) personnes aient le revenu de 48 pays pauvres ? Nous allons examiner à partir de nos racines chrétiennes notamment : l'Ancien Testament et l'avis du magistère dans l'enseignement social de l'Eglise, ce qu'ils en disent. Face aux maux qui minent le monde, écoutons ce qu'en pense Christian Cardinal TUMI « Et si les maux donc nous souffrons étaient sans remède, ni compensation, le monde serait définitivement absurde privé de sens et radicalement mauvais » 1 . Nous avons donc l'assurance que les chrétiens face à tous ces déséquilibres dans le monde, ne peuvent pas observer tranquillement et penser qu'il y a rien à faire, que c'est normal.

La destination universelle des biens de la terre est l'un des principes de l'Enseignement Social de l'Eglise. Ce principe part de la vérité selon laquelle "la création est voulue par Dieu comme un don adressé à l'homme, comme un héritage qui lui est destiné et confié" (Catéchisme de l'Eglise Catholique, n°299). Il s'agit d'un principe destiné à faire régner une justice authentique, au point où aucune personne ne soit exclue de la jouissance des biens de la terre. Le constat de voir que beaucoup de personnes vivent en dessous du seuil de la pauvreté induit le Souverain Pontife à clamer haut et fort que le développement est le nouveau nom de la paix. On prend alors conscience que la paix n'est plus une question ou un problème qui pourrait se circonscrire dans une société donnée.

Avec Paul VI, en pleine décolonisation et lutte pour l'indépendance, avec la prise de conscience par les peuples non occidentaux de leur dignité, la question sociale cesse d'être occidentale pour être une question mondiale. On ne peut plus être heureux seulement en Europe, et l'Occident ne peut pas être heureux tandis que le monde demeure en proie aux inégalités, aux injustices.<sup>1</sup> Le souhait d'une paix pour l'humanité passe aussi par une paix intégrale pour l'homme. Les guerres récentes ou en cours (Côte d'Ivoire, Lybie et maintenant Syrie, Mali et Palestine) résultent de la volonté de certains pays d'occulter les questions sociales dans ces pays pour ne se préoccuper que de son souverain bien et pourtant Paul VI, comme ses prédécesseurs condamne et fustige la violence sans se faire entendre.

### 1. La notion des biens pour tous est -elle biblique ?

Si l'énoncé de la destination universelle des biens est un patrimoine sémantique de la Doctrine Sociale de l'Eglise, nous devons reconnaître qu'elle est d'inspiration radicalement divine. C'est déjà dans l'Ancien Testament que le Seigneur de l'Univers se montre Père et Créateur de tout et de tous, et donne la terre en possession vicairie à Adam et sa descendance. Mais c'est surtout avec les Institutions fondamentales d'Israël que nous trouvons l'idéal d'une justice en ce qui concerne les biens de la terre. Ces Institutions fondamentales sont : l'Exode, l'Alliance et la Loi.

### 2. De l'exode à la liberté

Toute l'histoire *hébraïque* trouve sa racine dans l'expérience de l'exode qui devient l'événement paradigmatique: la libération de l'esclavage est l'événement qui peut se renouveler chaque fois qu'Israël est esclave, exilé, nomade. L'horizon de l'histoire est illuminé par le don de la libération offerte par Yahvé (Ex 3, 7-9 ; 6, 6-7). La libération de l'oppression

---

<sup>1</sup>Jean-Yves Calvez, Jacques Perrin, Eglise et Société Economique, Paris, 1959, I, p 11



politique et le salut-rédemption deviennent des termes qui se comprennent réciproquement. La célébration de la pâque est l'expression d'une communauté religieuse libre aussi sur le plan de la Société, parce que la libération apportée par Yahvé est une libération intégrale du peuple. Seule la foi libère Israël de tout esclavage et seule la persévérance en cette foi peut le maintenir vraiment libre.

La liberté politique en Israël est fondamentale aussi sur le plan religieux. Seul un peuple libre peut célébrer un culte vrai, tandis que le peuple esclave est obligé d'adorer les divinités des colonisateurs: on voit donc se dessiner le binôme esclavage-idolâtrie, et liberté-foi. La volonté manifeste d'opprimer l'autre pour le réduire à la dépendance, à la pauvreté fait obstacle aux biens pour tous. La souffrance de tout homme est la souffrance de Dieu.

A l'événement de l'Exode, la théologie biblique unit volontiers celui de l'Exil comme moment important qui oriente toute la conception de la justice et de l'usage des biens de la terre que Dieu offre. A l'Exode, Israël n'est même pas encore un Peuple, ne possède pas de terre, et donc pas d'identité propre. Après la Mer Rouge, Israël sait que tout ce qu'il est dépend de Dieu, et que tout ce qu'il aura dépendra de Lui. C'est la première rencontre avec le Dieu Providence et Créateur, on perçoit là la première notion de la Création et de la Souveraineté universelle de Dieu. Mais surtout, avec la promesse et le don d'une terre que Dieu fait à un petit peuple sans armée, une bande de fuyards, on reconnaît le fait que les hommes sont appelés à partager ce qu'ils trouvent sur la terre afin que la situation de l'Égypte ne se reproduise plus.

L'Égypte est la terre de la privation, de l'injustice. Les Égyptiens ont la priorité de la jouissance des choses, des biens politiques et des biens sociaux, les Hébreux en sont privés et réduits à une situation de perte de dignité. L'esclavage est aussi cette perte de dignité due au fait de la privation des biens économiques, politiques et sociaux. C'est ce qui provoque la souffrance de Dieu. La Parole de Dieu fait noter que la souffrance de tout homme est une souffrance de Dieu : répétons-le:

« Yahvé dit: « J'ai vu mon peuple humilié en Égypte et j'ai entendu ses cris lorsque ses surveillants le maltraitent. Oui, je connais ses souffrances ! Je suis donc descendu pour le délivrer de la main des Égyptiens et pour le faire monter d'ici vers une terre spacieuse et fertile, un pays où coulent le lait et le miel, là où habitent les Cananéens, les Hittites, les Amorites, les Périsites, les Hivvites et les Jébusites. Le cri des Israélites est maintenant venu jusqu'à moi, j'ai vu les mauvais traitements que leur infligent les Égyptiens.» Exode 3, 7-8.

### **3. Le lait et le miel pour tous**

La négation de l'esclavage, de l'injustice sociale est aussi l'affirmation d'une certaine justice qui passe par une création nouvelle. Dieu fait une histoire nouvelle qui fera émerger le sens plein de sa justice à travers une organisation sociale nouvelle, sans un héritage du poids du passé, ni la pression des groupes d'intérêts. Le lait et le miel qui coulent sur la terre que Dieu offre à Israël sont un bien pour tous les fils de l'exode. On comprend pourquoi dans le récit de la Genèse, la terre est donnée en héritage auxiliaire à Adam et à sa descendance. On trouve par-là les premiers fondements bibliques de la destination universelle des biens.

Ce principe se fonde sur le fait que « la première origine de tout bien est l'acte de Dieu lui-même qui a créé la terre et l'homme, et qui a donné la terre à l'homme pour qu'il la maîtrise par son travail et jouisse de ses fruits (cf. Gn 1, 28-29). Dieu a donné la terre à tout le genre humain pour qu'elle fasse vivre tous ses membres, sans exclure ni privilégier personne. C'est là l'origine de la destination universelle des biens de la terre. (cf. Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église, n. 171). C'est donc le principe de négation de toutes les injustices, de toutes les exclusions, ou mieux du droit de tous à jouir du lait et du miel qui coulent sur la terre que



Dieu donne à son peuple. Reproduire dans la terre que Dieu donne à l'homme les expériences d'exclusion, de privation, revient à dire que l'œuvre de Dieu serait vaine, la libération bafouée et niée.

Il y a en second lieu l'Alliance. Il signifie tout d'abord pour Israël, reconnaître que l'unité, la paix, la liberté d'un peuple, ne sont pas le résultat immédiat de leur engagement personnel, l'objet de leur conquête délibérément programmé et atteint. L'expérience de l'Exode montre comment ces biens sociaux, auxquels l'homme aspire, peuvent être réalisés en plénitude seulement comme don de Dieu. Israël vit avec gratitude le fait d'avoir été libéré d'Égypte, non par ses propres forces et capacités, mais grâce à l'intervention unilatérale, gratuite, inespérée de Yahvé qui a libéré son peuple par la puissance de son bras. La libération historique d'Égypte, figure et anticipation de toute autre libération, est motif de louange à Yahvé, et non d'autocélébration enthousiaste car c'est pour le lait et le miel pour le bien-être de tous.

#### **4. Le don de la loi**

Il faut associer à l'Alliance le don de la Loi. La loi représente la modalité qui consent à Israël de maintenir présent auprès de lui, le salut promis et réalisé par le Dieu de l'Exode. C'est le moyen pour Israël de faire mémoire de Yahvé et de ses immenses bienfaits, afin de ne pas redevenir esclaves et serviteurs des autres dieux. C'est l'institution dans laquelle l'Alliance assume sa forme et son contenu destiné à instruire la conduite du peuple de Dieu. La Loi se pose comme réalité problématique, car elle exige un saut de qualité pour adhérer à l'Alliance : c'est le fruit de l'initiative gratuite de Yahvé, car afin que l'expérience continue, il faut respecter une série de conditions indiquées par la Loi.

La loi n'est pas le prix que le peuple de Dieu paye en contrepartie de la libération, mais représente une instruction, un guide qui indique la juste direction. Ainsi, la loi est un don sans lequel le peuple irait aussitôt à la recherche d'une autre loi, comme sans Yahvé, le peuple s'est cherché d'autres dieux, comme le démontre l'épisode du veau d'or en Ex 32. Quand Israël cherchera à obéir à ses propres critères, il cherchera en pratique à « être loi à lui-même », et se retrouvera à vagabonder dans le désert. Cheminer sans loi, c'est comme marcher sans destination, sans objectif. L'homme a besoin d'une destination qu'il ne peut pas se donner lui-même et, sans destination, il perd non un objectif, mais le sens même de sa marche, de sa vie, de son existence.

La loi est donnée au peuple afin d'arriver à la terre promise et de la posséder, afin qu'il ne vive pas seulement de l'expérience immédiate, mais de tout ce qui sort de la bouche du Seigneur, c'est-à-dire de sa Parole. Ainsi, la Loi exige un renoncement à soi-même, à ne pas être soi-même le critère du bien et du mal, afin de laisser Dieu indiquer la voie de la promesse (Dt 8,1-3). Obéir au code de l'Alliance, c'est accepter qu'on est disposé à cheminer en se laissant guider par Yahvé et non par son propre instinct et ses passions du moment. C'est donc seulement dans la foi qu'Israël reconnaît que la Loi est porteuse de la promesse de Dieu, que la destination de la Loi est communion avec Dieu et avec les autres membres de la communauté, du peuple de Dieu.

Cette loi se présente comme un tout unitaire. Les dix paroles sont dix grandes possibilités confiées à l'homme, correspondant à dix grandes possibilités de sa vie. Le Décalogue affirme tant ce que l'homme doit faire, que ce qu'il doit prendre en considération : toute la loi, de manière intégrale. Ainsi, la violation d'un seul décret de la Loi est violation de toute la Loi. L'homme ne pourra pas s'estimer juste en observant certains commandements et en négligeant les autres (Lire Mt 5, 19). La Bible suggère que celui qui veut faire le bien cherche à être totalement bon.

Après les deux premières guerres mondiales, la Déclaration Universelle des Droits de l'homme



apparaît à nos yeux comme une loi. Les décisions du Conseil de Sécurité de l'ONU sonthésitantes et beaucoup de fois sont prises par l'intérêt inavoué que certains pays font peser sur le monde. Le recours à la foi en Dieu peut paraître naïf ou lâche, ou être aux yeux de certains un non-choix. Elle est pourtant le bien qui doit être unanimement partagé.

Dans cette perspective de foi, nous découvrons aussi la dimension sociale de la Loi : l'Alliance est communautaire, en tant que la foi est l'adhésion de tout le peuple à l'initiative gratuite de Dieu. L'Alliance exige le consentement libre et confiant de tout le peuple, sans lequel elle demeure lettre morte. La loi exige et suscite un consensus social : elle est là afin que soit possible et continue la confiance en l'autre, afin que dans les rapports sociaux, dans les rapports avec l'autre, ne prévale pas la loi des forces en présence. La loi n'est pas avant tout un moyen pour cimenter les relations sociales, ou bien seulement un moyen pour lutter contre le mal, toute loi est en rapport avec un objectif, non immédiat ; un objectif commun, qui est rendu fonctionnel par le libre consentement de tous les associés.

Le critère fondamental de la justice en Israël n'est pas par rapport à l'objet de la loi comme dans le droit romain; on pose surtout l'attention sur la qualité de la relation, et sur la condition personnelle et sociale du sujet concerné : la veuve, l'orphelin, le puissant, le riche ont des exigences et des préférences selon leurs situations personnelles. La société qui émerge ici n'est pas une société pensée idéalement comme juste, où la loi est prévue par rapport à une certaine idée du juste, mais nous avons affaire à une société pensée comme historiquement existante, dans laquelle on est conscient que le riche, dans les rapports sociaux, est mis dans une condition de départ bien différente de celle du pauvre, dans laquelle c'est plutôt l'injustice, et non la vraie justice qui prévaut : la justice ici n'est pas entendue comme un ordre préconstitué auquel on doit se conformer, mais un chemin à parcourir sous le guide de Yahvé.

L'organisation du Conseil de Sécurité, gardienne de la loi redisons-le (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme), est inadaptée dans le contexte actuel et personne ne l'ignore. Sa réorganisation recherchée depuis de longues dates bute à la volonté de domination perpétuelle ou de peur de perte de privilèges. C'est un obstacle à la distribution des biens de paix, de joie et d'amour.

## **5. Le formalisme extérieur d'Israël**

En général, la prophétie accomplit sa propre mission «moralisatrice» moyennant une prédication forte et tranchante qui se réalise sous la forme du jugement, sous toute forme de contradiction entre le commandement de Dieu et l'agir de son peuple ou de ses responsables. Chez le prophète Isaïe, la forme littéraire la plus fréquente est celle du langage juridique; ici, une série de procès souvent intentés par Yahvé, dans le but de révéler le péché et de susciter la conversion des responsables. Voyons à présent certains exemples paradigmatiques dans les passages d'Isaïe qui décrivent la relation suscitée par l'Alliance entre Yahvé et son peuple en termes de rapports nuptiaux, où le Seigneur apparaît comme un époux trahi par l'épouse, laquelle ne semble même pas se rendre compte de la gravité de ses méfaits. L'objet de cette prédication d'Isaïe n'est pas de rappeler le peuple de manière générique à une fidélité d'Israël, mais c'est la proposition d'une justice supérieure, qui est absolument absente au sein du peuple.

Notre propos peut s'inspirer par exemple du célèbre « Cantique de la vigne » (Is 5,1-7) où après avoir décrit l'action gratuite, la faveur gratuite et même exagérée de Dieu au profit de son peuple, le prophète montre comment Yahvé s'attend à une action correspondante de la part de la même vigne. Celle-ci, par rapport au travail du propriétaire de la vigne, par rapport à la bienveillante attention et application, devait produire du raisin de qualité, comme tout



bon vigneron aurait mérité d'attendre. Mais le peuple ne correspond pas aux attentes de Dieu, et produit du raisin sauvage, un fruit non mangeable qui est raisin seulement en apparence. A ce point, après avoir illustré « le cas » qui est objet de controverse et de jugement, on voit immédiatement la sentence : la vigne est réduite à un pâturage, à un terrain inculte et aride. Et voici que la dénonciation d'Israël (le coupable) arrive enfin par rapport à son méfait: Dieu s'attendait à une justice, mais voici le sang répandu, il attendait la droiture, et voici le cri et la clameur des opprimés. Israël est la vigne préférée de Dieu, qui aurait dû produire « justice », mais au contraire, il a produit marée de sang ; Israël devait réaliser la droiture, mais il a au contraire généré le cri des opprimés. On remarque le jeu de mots : Israël a maintenu apparemment les comportements semblables à ceux que Dieu attendait de lui, mais en réalité ces comportements y sont radicalement opposés.

Isaïe avait déjà condamné le formalisme extérieur d'Israël, en montrant comment l'observance de la Loi de Yahvé n'était pas question d'observation légaliste, mais devait exprimer à Dieu une fidélité intégrale de l'homme. Ainsi, la dénonciation du prophète exprime un jugement qui n'admet pas de demi-mesure, parce que le cœur de l'homme ne peut pas se diriger vers deux directions opposées. (Voir Is 1, 13-17).

Le culte extérieur n'est pas seulement partiel, il est inexistant ; ainsi, l'injustice ne peut en aucun cas est confinable à quelque aspect ou fragment de l'agir humain. L'injustice est totale, dans la ligne de l'unilatéralité de la Loi d'Israël, et de manière cohérente avec toute la pensée biblique.

Avec le prophète Amos, même dans le secteur de la vie économique, Israël ne sait pas être fidèle à Yahvé. On voit sur ce propos le dur réquisitoire du prophète Amos contre les puissants qui oppriment le pauvre, celui-là qui est sans défense, et produisent ainsi des mésaventures pour tout le peuple. Le prophète attaque la société opulente et immorale de son temps, à travers une forme de l'oracle contre les Nations, qui frappe de manière pesante et sans appel Israël.

« Oracle de Yahvé : pour trois crimes d'Israël et pour quatre, je l'ai décidé sans retour ! Parce qu'ils vendent le juste à prix d'argent et le pauvre pour une paire de sandale ; parce qu'ils écrasent la tête des faibles sur la poussière de la terre et qu'ils font dévier la route des humbles ; parce que père et fils vont à la même fille afin de profaner mon saint nom, parce qu'ils s'étendent sur des vêtements pris en gage, à côté de tous les autels, et qu'ils boivent dans la maison de leur dieu le vin de ceux qui sont frappés d'amende [...] » (Amos 2, 6-8).

On voit dans ce cas le parallèle institué entre « juste » et « pauvre », et l'extension généralisée de l'iniquité des puissants qui, non contents de livrer des personnes à des prix dérisoires, pervertissent la justice (c'est là le sens probable du fait de dévier le chemin du pauvre / misérable/humble), pervertissent les rapports familiaux (père et fils vont chez / avec la même fille), et dans leur chemin d'injustice ils arrivent jusqu'au sanctuaire de Dieu, dans Béthel. Justement aux cotés de Jahvé, dans son sanctuaire, l'iniquité arrive à son point culminant : ces puissants s'étendent, (se donnent en spectacle), au lieu de se prosterner devant Lui et, en plus, comble de malheur, ils s'étendent sur des vêtements pris en gage, les habits du pauvre qui, pour survivre, sont contraints de s'endetter, laissant aux mains des riches même le nécessaire qui, selon la Loi, devait être offert au pauvre avant le coucher du soleil (Dt 24, 13).

Le jugement de Dieu sur les « puissants » d'Israël tourne autour du rappel de ses bienfaits, en particulier au don de l'Exode, grâce auquel ces personnes se trouvent en possession de la terre (Amos 2, 9-12). Ainsi le pèlerinage paradoxal de l'iniquité accompli par les puissants apparaît ainsi comme une sorte d'anti exode, de chemin qui rend vaine l'expérience fondatrice d'Israël : l'iniquité comble toute mesure, arrivant à se substituer à l'action de Dieu même,



cherchant à changer ses desseins.

Le régime des dettes a complètement plombé le développement et la prospérité de tant de pays. La création des institutions de Brettons Woods répondait à la volonté de créer un régime de croissance et stabilité pour tous le pays. Que pouvons-nous en dire aujourd'hui ?

La crise actuelle, au-delà d'être une crise financière ou économique, est avant tout, d'autres l'ont dit, une crise morale : celle d'oublier volontairement ou d'ignorer le Christ qui s'identifie au petit et à toute personne qui souffre. C'est du reste à l'attention portée à ceux-ci qu'il reconnaîtra ses élus.

Face à la cupidité et au bruit, face à la puissance et à l'appétit de l'argent obtenu moyennant des trafics commerciaux frauduleux, Amos réserve un oracle qui exprime l'angoisse et la soif de justice et rappelle l'engagement pour le pauvre, sans lequel la pratique religieuse perd de sens :

« Ecoutez ceci, vous qui écrasez le pauvre et voudriez faire disparaître les humbles du pays, vous qui me dites : « Quand donc sera passée la nouvelle lune pour que nous vendions du grain, et le sabbat, que nous écoulions le froment ? Nous diminuerons la mesure, nous augmenterons le cycle, nous fausserons les balances pour tromper. Nous achèterons les faibles à prix d'argent et le pauvre pour une paire de sandales ; et nous vendrons les déchets du froment. » Yahvé l'a juré par orgueil à Jacob : jamais je n'oublierai aucune de leurs actions. A cause de cela la terre ne tremble-t-elle pas ? Tous ceux qui l'habitent ne sont-ils pas en deuil ? Elle monte comme le Nil, tout entière, elle gonfle et puis retombe, comme le Nil d'Égypte » (Amos 8, 4-8).

Le chef d'accusation contre ces trafiquants est encore fondé sur leur tentative de pratiquer l'injustice en l'occultant : à l'injustice s'ajoute la fausseté. En fait, la condamnation du prophète vise la tentative de vouloir paraître honnêtes, en utilisant les fausses balances et les mesures altérées qui, face à l'acheteur ignorant, paraissent justes.

En regardant de très près, nous pouvons remarquer la parabole du plaidoyer et des accusations du prophète Amos : ces accusations s'ouvrent avec l'injustice et l'avidité dans les rapports économiques et l'administration de la justice, puis se dilatent, dénonçant la perte du sens moral, et enfin, elles stigmatisent la fausse pratique cultuelle et l'idolâtrie. On voit donc que la trajectoire part de l'injustice à l'idolâtrie ; de l'oppression de l'homme au déshonneur de Dieu. L'accumulation avide des biens de la terre conduit à instaurer d'un rapport de type « mercantile » avec Dieu, à perdre le sens moral, à préférer l'argent à l'homme.

Un chrétien peut-il avoir le sommeil en apprenant, comme le philosophe Patrick Viveret nous l'a rappelé au Congrès de Lyon, que 225 personnes avaient le revenu de deux mille cinq cent millions de personnes ou que 3 personnes le revenu des citoyens des 48 pays les plus pauvres ? Il nous a spécialement interpellés sur la démesure, laquelle a dérégulé l'économie de marché pour lui donner une image complètement à l'envers d'une éthique spirituelle acceptable par un chrétien.

Le fossé de plus en plus profond entre riches et pauvres ne doit pas être perçu simplement comme une source de conflits, mais beaucoup plus comme un questionnement, une interrogation, un étonnement qui nous poussent à reconnaître qu'il y a urgemment quelque chose à faire parce que nous sommes tous pour la propriété privée mais nous sommes également tous pour une propriété privée attachée à la responsabilité et à la Co créativité. Cette responsabilité qui fait de nous les gérants pour le compte du seul Dieu créateur, source de tout bien. Notre cri de détresse sera notre interprétation prophétique : où va le monde ?



Comment se construit la qualité de vie humanitaire ? Le chrétien est-il dans le monde sans être du monde ? N'est-il pas, comme Diogène le pensait, « citoyen du ciel de passage sur la terre » ? Dans sa détresse il doit crier d'une part d'un grand bruit prophétique pour changer le monde, lequel bruit doit monter jusqu'à Dieu.

D'autre part, le message prophétique affirme de manière unanime que l'homme, conscient de sa propre pauvreté devant Dieu, dans quelque situation économique qu'il se trouve, est objet d'une attention particulière de la part de Dieu. Quand la pauvreté est acceptée ou recherchée avec un esprit religieux, elle prédispose à la reconnaissance et à l'acceptation de l'ordre créatural.

## **6. Le conflit d'intérêt n'est pas nouveau**

Dans les trois premiers livres de la Sainte Ecriture, on peut distinguer deux moments qui expriment respectivement le plan originel divin et la situation historique de l'humanité. En Gn 2, 18-25 se dessine le dessein originel et universel de Dieu, placé avant la condition de pecaminosité universelle. Ces récits bibliques montrent l'unité du genre humain et enseignent que le Dieu d'Israël est le Seigneur de l'histoire et du cosmos. Dans ce dessein, on confère à la créature humaine une dignité unique, qui s'étend à toute la terre, à tous les hommes, à l'homme en général : « Dieu créa l'homme à son image ; à l'image de Dieu, il les créa, homme et femme, il les créa » (Gn 1, 27). Entre le Créateur et l'homme, il existe un lien spécial, une relation qui consent à Adam de se promener avec Dieu dans le jardin.

L'expérience singulière de communion à laquelle sont appelés l'homme et la femme se fonde sur le rapport de diversité et d'égalité qui subsiste entre eux. Cette différenciation-ressemblance qui est à la base du couple, dit de manière expresse le contenu originel de tout rapport de proximité, mais de manière plus ample, celui de socialité que l'homme est appelé à partager. C'est seulement dans la reconnaissance de l'autre comme « un qui m'est semblable » et qui est de manière irréductible « autre » que moi, qu'une relationalité authentique est possible. Et il faudra ensuite reconnaître que tout ce que nous expérimentons dans la relation est un don de Dieu: en fait, les deux sont créés « à son image » et ils ne créent pas d'eux-mêmes la socialité, mais la découvrent comme don et possibilité.

Ce qui viendra interrompre de manière brusque et de manière généralisée l'harmonie originellement introduite par Dieu entre les hommes et dans le monde, est le péché de l'homme, dont les conséquences se manifestent pratiquement dans tous les aspects de sa vie (Gn 3). Désormais, le texte représente la situation de l'humanité dans sa condition historique, où on voit compromis l'équilibre de la communication entre les personnes, à cause de l'égoïsme. La conflictualité assume plusieurs visages et le premier à être compromis est précisément le rapport homme-femme, décrit en termes de « domination » de l'un sur l'autre.

Mais la conflictualité se reflète aussi au niveau des rapports sociaux : le conflit entre Caïn et Abel est le symptôme de l'extension de la méchanceté et de la suspicion entre les hommes, incapables de reconnaître les suprêmes raisons de fraternité déjà évoquées (Gn 4, 3-8). Le péché qui est dans le cœur de l'homme se manifeste comme envie et haine du frère, ou mieux, comme méconnaissance du rapport originel de fraternité.

« Suis-je le gardien de mon frère ? » est la demande qui atteste la méconnaissance de toute solidarité avec l'autre, vu comme un adversaire potentiel, comme obstacle qu'il faut à la limite supprimer quand, même sa seule existence semble entrer en conflit avec nos propres intérêts. Une autre manifestation du mal dans le monde est la violence vindicative privée de limite de Lamech : « J'ai tué un homme pour une blessure, j'ai tué un enfant pour une meurtrissure. C'est Caïn qui est vengé sept fois, mais Lamech est vengé soixante-sept fois » (Gn 4, 23-24).



Les textes successifs confirment que, avec le développement de la civilisation, se dilate aussi la conflictualité dans les rapports sociaux, jusqu'à arriver aux rapports entre les peuples. La conflictualité croît avec le progrès et le pouvoir : qui domine est celui qui est le plus avancé, qui a le plus progressé ; et le plus fort est souvent le plus violent et le plus injuste. La relation avec l'autre, sous toutes les formes, est désormais irrémédiablement marquée par le péché, duquel découle la suspicion qui empêche l'homme de vivre la relationalité dans sa forme propre, même si elle est exigeante. En conscience, est-ce que beaucoup de dirigeants de ce monde se posent cette question lancinante : « Suis-je le responsable de tous ces maux : guerre, faim, violence ? Que répondent-ils à leur conscience, cet endroit où on dialogue seul avec Dieu. Dès la création, nous sommes responsables de nos frères. Créés ensemble, c'est ensemble que nous devons aspirer à la félicité, au royaume, pour vivre ensemble la louange de Dieu.

### **7. Félicité paradisiaque**

On le voit bien, les hommes sont tous héritiers d'un monde que Dieu a créé comme un paradis, c'est-à-dire un lieu dans lequel Adam, sa femme et ses fils peuvent vivre heureux. Le don de la terre promise après l'exode crée une situation originelle dans laquelle on comprend mieux la Parole de Dieu pour la justice matérielle : tous les hommes sont bénéficiaires des biens du paradis terrestre, et on se rend bien compte que la terre est un paradis. Et la question qui se pose dès le livre de la Genèse est celle de comprendre pourquoi et comment la situation actuelle est celle de l'injustice et de la souffrance : la réponse c'est le péché qui se traduira en fratricide, et se prolongera jusqu'à la guerre et la destruction (voir le Déluge).

On comprend bien que le souci de l'écrivain sacré est de montrer, à travers le récit des origines, quelles sont les conditions de base pour une paix durable et pour une félicité paradisiaque. Ce sont là quelques indications reprises par le magistère parfois teintées d'une préoccupation trop occidentale, et qui nous donne de penser à une relecture. Cette relecture nous pouvons la faire à l'africaine après avoir mis un instant la lumière sur la valeur morale de ce principe de la Doctrine sociale de l'Eglise.

### **8. Grand projet de Dieu, petit projet de l'homme**

Le principe de destination universelle des biens se fonde sur la conviction que le pouvoir de "soumettre" la terre a été donné, non à un homme en particulier, mais à la famille humaine tout entière. Cela veut dire qu'aucun membre de la famille humaine n'est exclu du droit d'accéder aux biens matériels et immatériels. C'est à partir de cette conviction que le Pape Paul VI commet une encyclique qui fait reconnaître les dimensions globales et intégrales du développement. Tout le monde et toute la personne, dans toutes ses dimensions, sont concernées.

En fait, jusque-là la question sociale s'exprimait en réponse-réaction. C'est ce qu'on appelle le principe de la destination universelle des biens, qui ne signifie pas que tout appartienne à tous indistinctement, mais :

- 1°) qu'aucune personne, aucune famille, aucune communauté ne peut être privée, sans faute de sa part, du droit universel à l'usage des biens;
- 2°) que chacun doit user de ses biens de manière à ce qu'ils puissent servir aussi à d'autres, selon l'ordre de la charité : c'est-à-dire qu'ils servent au bien des communautés dont on a la charge, au bien commun :

- ceux du père de famille, au bien commun de sa famille, de sa commune, de sa nation ;



- ceux de l'entrepreneur (ou de l'épargnant) au service de ses clients, de ses salariés, de ses fournisseurs, de ses prêteurs... en somme aux biens communs de son entreprise.
- ceux du citoyen, au bien commun de son pays et de la communauté humaine.
- La foi du chrétien, à l'évangélisation du monde, à la "communion des saints".

Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité (GS). Ce principe est à la base du droit universel à l'usage des biens. Chaque homme doit avoir la possibilité de jouir du bien-être nécessaire à son plein développement: le principe de l'usage commun des biens est le premier principe de tout l'ordre éthico social.

Il s'agit d'un droit naturel, car inscrit dans la nature de l'homme. Il est inhérent à l'individu, à chaque personne, et prioritaire à toute intervention humaine sur les biens: tous les autres droits, quels qu'ils soient, y sont subordonnés, y compris ceux de propriété et de libre commerce (PP). La tradition chrétienne n'a jamais reconnu le droit à la propriété privée comme absolu ni intouchable. Au contraire, il est subordonné à celui de l'usage commun, à la destination universelle des biens (LE). Mais si la doctrine sociale reconnaît que par son travail, l'homme s'approprie une partie de la terre (origine de la propriété privée), elle exige que la propriété des biens soit équitablement accessible à tous (CA), de sorte que tous en deviennent, au moins dans une certaine mesure, propriétaires. Ainsi, la propriété privée n'est par essence qu'un instrument pour le respect du principe de la destination universelle des biens, et par conséquent, non pas une fin mais un moyen (PP).

Le principe de la destination universelle des biens requiert d'accorder une sollicitude particulière aux pauvres, à ceux qui se trouvent dans des conditions de marginalité et, en tout cas, aux personnes dont les conditions de vie entravent une croissance appropriée. Cette option préférentielle pour les pauvres est une forme spéciale de priorité<sup>2</sup> dans la pratique de la charité chrétienne dont témoigne toute la tradition de l'Église. Jésus dit dans l'Évangile : « Les pauvres, vous les aurez toujours avec vous, mais moi, vous ne m'aurez pas toujours ».

Si d'une part le réalisme chrétien apprécie les efforts louables faits pour vaincre la pauvreté, de l'autre il met en garde contre les positions idéologiques et contre les messianismes qui alimentent l'illusion d'éliminer totalement de ce monde le problème de la pauvreté : cela n'advient qu'au retour du Christ. Entre temps, il n'en reste pas moins que « les pauvres nous sont confiés et c'est sur cette responsabilité que nous serons jugés à la fin » (Mt 25). L'amour de l'Église s'inspire de l'Évangile des béatitudes. Cet amour concerne la pauvreté matérielle aussi bien que les nombreuses formes de pauvreté culturelle et religieuse (CEC). La destination universelle des biens s'exprime également sous ces différentes formes.

Pour ne pas tomber dans le piège d'un socialisme aliénant et sécularisant, la Doctrine Sociale de l'Église précise en plus que la propriété n'est pas sacrée. En fait on ne peut pas se vanter du droit de propriété pour se soustraire à la justice sociale. Autrement on consacrerait à nouveau la loi de la jungle.

On soulignera toujours que la propriété privée est subordonnée à la justice sociale et au bien commun. C'est d'ailleurs ce qui préside à l'une des idées fortes de *Populorum Progressio*, à savoir que le « développement est le nouveaux nom de la paix. » On ne peut donc plus *penser* la paix comme assurance des barrières. La chute du Mur de Berlin a quelque chose de symbolique dans ce sens qu'aucune barrière entre les peuples ne sera aussi efficace pour

---

<sup>2</sup> Option sur laquelle le pape Jean Paul II a spécialement insisté dans son discours.



protéger et promouvoir la paix.

Toute la tradition sociale de l'Eglise rappelle, à la fois, la légitimité de la propriété privée, mais aussi l'hypothèque sociale dont elle est chargée. Pour l'Eglise, le droit de propriété est non seulement légitime, il est souhaitable. De nombreux textes pontificaux l'ont rappelé depuis St Thomas d'Aquin. Mais l'Eglise nous rappelle aussi que ce droit de propriété, et l'usage qui en est fait, ne sont légitimes que dans la mesure où ils ne sont pas un obstacle à la destination universelle des biens. La propriété n'est pas sacrée ce qui est sacré ; c'est l'homme. Ainsi donc, le grand projet de Dieu est contrecarré ou mis en cause par le petit projet de l'homme qui veut tout pour lui et lui seul, et n'hésite pas à tout mettre en œuvre pour cette fin en chosifiant l'homme, son semblable.

### 9. Pays pauvres très endettés (PPTE)

Le Lévitique 25 l'écrit. Toutes les 7 semaines d'années, c'est-à-dire au bout de 49 ans, le peuple hébreu était invité à libérer les esclaves, à remettre les dettes et à restituer les terres à ceux qui en avaient été dépossédés. Les biblistes nous disent que cette exigence n'a sans doute jamais été réalisée, mais elle nous rappelle combien notre Dieu nous demande de ne pas nous résigner à une organisation de société qui empêcherait que des personnes puissent vivre dans des conditions humaines, de créatures de Dieu, aimées de Dieu. Plus tard, St Grégoire le Grand ou encore St Ambroise nous diront des choses semblables : « Quand tu fais l'aumône à un pauvre, tu ne fais que lui rendre ce à quoi il a droit, car voici que ce qui était destiné à l'usage de tous, tu te l'es arrogé pour toi seul". Ce passage de St Ambroise est cité dans *Populorum progressio*. St Thomas d'Aquin allait peut-être encore plus loin en disant : « Si le pauvre ne peut manger, qu'il vole. »

Ce n'est pas, bien sûr, l'apologie du vol qui est ainsi faite, c'est un rappel de l'exigence de la destination universelle des biens et pour cela, de l'exigence de la justice. Il nous faut toujours nous demander quelle est notre part de responsabilité dans les situations qui font que des gens sont démunis et doivent tendre la main.

Pour le jubilé de l'an 2000, Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II a obtenu auprès du G7 la réduction des dettes financières sous lesquelles ployaient de nombreux pays pauvres très endettés, notamment en Afrique, ce qui a permis à ceux-ci de retrouver un nouveau souffle pour la relance de leur économie, avec plus de responsabilité publique en vue du bien des populations. On peut s'étonner maintenant que le nombre de pays occidentaux se trouvant actuellement avec à peu près les caractéristiques économiques de ceux cités plus haut résistent à prendre le chemin unanimement recommandé par ces pays précédemment. La solidarité est malmenée, elle est à géométrie variable. Pour être éligible au rang des pays pauvres et très endettés, et voir sa dette allégée, il fallait surmonter des obstacles pour faire reconnaître aux riches sa situation de pauvre très endetté. Au demeurant, ce qui compte, ce n'est pas le chemin parcouru mais le résultat : *toute l'Afrique actuellement est en croissance*. À bien y regarder il s'imposera bientôt un nouveau phénomène migratoire. La solidarité pourra être plus dynamique.

La solidarité universelle a (même si ce n'est pas la seule) une dimension matérielle ; elle est fondée sur le principe de destination universelle des biens. Paul VI le rappelle en citant GS n.69, 1, puis il ajoute de manière extrêmement ferme que « tous les autres droits, y compris ceux de propriété et de libre commerce, y sont subordonnés » (PP n.22) ... « C'est dire que la propriété privée ne constitue pour personne un droit inconditionnel et absolu. Nul n'est fondé à réserver à son usage exclusif ce qui passe son besoin, quand les autres manquent du

nécessaire » (PP n.23).

Les peuples pauvres devront faire face à la tentation matérialiste. Dans leurs rapports avec les pays riches, les pays pauvres sont donc appelés à un véritable discernement. Ce discernement ne porte pas seulement sur le rapport aux biens matériels, car les échanges ont aussi une dimension culturelle. Paul VI met en garde contre un abandon des valeurs propres à chaque pays : « Un peuple qui y consentirait perdrait par là le meilleur de lui-même, il sacrifierait, pour vivre, ses raisons de vivre » (PP n.40).

Paul VI porte un regard globalement positif sur l'industrialisation, il critique l'organisation scientifique du travail qui « risque de déshumaniser son exécutant » (PP n.28) et rappelle la dimension personnaliste de l'entreprise qui doit devenir « une communauté de personnes » (cf. MM n.91). Plus profondément, Paul VI critique le capitalisme libéral « qui considérerait le profit comme motif essentiel du progrès économique, la concurrence comme loi suprême de l'économie, la propriété privée des biens de production comme un droit absolu, sans limites ni obligations sociales correspondantes. » Il critique oligarchies des pays pauvres qui laissent le pauvre « privé de toute possibilité d'initiative personnelle et de responsabilité » (PP n.9) et aussi les riches qui transfèrent à l'étranger des capitaux provenant des ressources et de l'activité nationale, cela pour leur seul avantage (PP n.24), au lieu de les utiliser dans ces pays pour la consommation et l'investissement.

Paul VI appelle à des réformes profondes : les injustices de la situation présente doivent être « combattues et vaincues » (GS n.32). Il écarte cependant toute utilisation de la violence, et rejoint en cela ses prédécesseurs: « L'insurrection révolutionnaire... engendre de nouvelles injustices... » (PP n.31).

*Populorum Progressio* a incontestablement ouvert de nouvelles perspectives à la morale sociale, et c'est à juste titre qu'on compare Paul VI à Léon XIII : après *Rerum Novarum*, plus personne ne peut ignorer les enjeux moraux propres aux relations économiques, en particulier dans l'entreprise ; après *Populorum Progressio*, personne ne peut ignorer que les relations internationales posent des questions d'ordre moral.

On peut aussi remarquer que son propos est centré sur la réforme des structures plus que sur la conversion des cœurs. Nous avons par ailleurs noté la fermeté de la critique des inégalités au plan matériel. A cette occasion Paul VI relativise la portée du droit de propriété, et légitime l'expropriation de terres qui restent insuffisamment exploitées.

## 10. La dictature d'une certaine culture

L'Afrique, depuis la décolonisation, a envie de se mirer devant le miroir de l'Enseignement Social de l'Eglise, surtout en ce qui concerne la justice internationale. Nous allons d'abord penser aux échanges de type humain, car les biens ne sont pas que matériels et *Populorum Progressio* nous l'enseigne. Il y a des échanges plus humains, spirituels qui sont en train de briser les barrières et de créer une conscience nouvelle de la solidarité et même du sens de l'humain. Naturellement, parler en Africain ou mieux parler en faveur de l'Afrique signifie considérer aussi et surtout sa condition matérielle toujours alarmante, toujours désastreuse et la situation du droit international qui bien souvent peut être en sa défaveur. C'est donc imaginer un discours qui rappelle la justice chrétienne sur la situation africaine dans l'univers mondial de la solidarité, et non seulement de la charité.

On a émis à son endroit plusieurs hypothèses sur sa situation en matière de développement et des droits de l'homme. S'il paraît clair qu'elle est désormais une sorte de « brocante » en matière de morale, en ce sens qu'elle est le dépotoir des idées occidentales. On peut à juste



titre mentionner une certaine unilatéralité du Droit international, des droits de l'homme. On note par exemple que c'est en Occident qu'on décide que l'homosexualité ou l'avortement est un acte de liberté et non une régression morale, toute chose qui désormais influencera la coopération entre les pays pauvres et les pays riches.

### **11. Les biens ne sont-ils que matériels ?**

Ce principe s'applique aux biens immatériels comme aux biens matériels ; nul ne doit être exclu de l'accès aux biens immatériels (du savoir, de la religion, de l'art de vivre) qui se multiplient quand on les partage, et tous ont droit à la vérité, au respect de la vie et de la dignité sacré de la personne humaine.

La première application du principe de destination universelle des biens consiste dans la mission et l'évangélisation, ainsi que dans la diffusion de la culture, parce que ce sont ces biens les plus précieux qui permettent à ceux qui y accèdent de rendre fécondes les ressources matérielles des lieux où ils se trouvent : "L'annonce de l'Évangile demeure la première des charités"[1]. Au niveau de la solidarité et du développement humain, nous estimons que l'Afrique doit déplorer une lecture unilatérale et occidentale des droits de l'homme et de la liberté. Il faut le dire, la communauté mondiale des biens moraux est à présent une communauté unilatérale, dans laquelle l'opinion publique occidentale matérialise les nouveaux modes de comportements qui doivent, par la suite, être imposés comme les modèles mondiaux de liberté.

Sans se faire défenseur de telle ou telle autre situation, nous remarquons avec regret que même jusqu'au niveau de l'éducation sexuelle en famille, les modèles, les paradigmes appréciables viennent principalement de l'Occident.

Par exemple dans ce cas, l'école africaine qui exposait la réalité de manière progressive à travers des tabous qui tombaient au fur et à mesure de la maturité personnelle a été copieusement refusée par l'Occident et on en vient à parler de sexe et de rapports sexuels aux enfants mineurs, encore frais d'âge et d'esprit. On estime que le tabou est rétrograde et qu'il faille mieux dire tout et tout de suite. L'Afrique par contre n'a pas pu faire admirer le succès du tabou dans ce domaine comme méthode d'apprentissage par étapes, à travers une découverte initiée et pratique.

Il y a des biens spirituels qui sont patrimoine universel qui doivent être partagés, mais on peut se rendre compte que ces valeurs dites universelles sont en fait unilatéralement occidentales. On laissera aux Africains d'animer la danse, et la comédie comme contribution à la récréation lorsque les grands auront déjà tout décidé et imposé à la communauté. L'homosexualité est aussi en train de passer pour expression du droit humain en Afrique, et qui sait si demain ce ne sera pas la zoophilie, pourvu qu'il soit choisi et aimé par les Occidentaux !

Et pourtant, les sociétés africaines voient se déferler en leur sein la pression pour l'acceptation des formes régressives de la morale. Les biens ne sont pas que matériels. C'est à juste titre que Paul VI parlera de tout homme et de tout l'homme. Si l'homme ne vit que par les biens matériels il ne sera pas assez différent d'une maison ayant une belle peinture, et de beaux meubles, mais dans laquelle on ne trouve souvent que des poubelles, des fosses septiques non couvertes. Et cette tentation a été décriée dès les siècles de l'industrialisation en Occident, lorsqu'on affirmait clairement que « science sans conscience n'est que ruine de l'âme », refusant catégoriquement les allégations d'un musicien camerounais qui, pour sa part fait chanter : « Mathématiques et non les cours d'éthique ».



Nous devons aujourd'hui combattre afin qu'il y ait une véritable confrontation éthique et non seulement esthétique sur les valeurs qui nous parviennent, au point où l'esthétique devienne comme l'achèvement parfait de l'éthique et non son conditionnement. Si l'aide internationale, la solidarité internationale est conditionnée éventuellement par une soumission à une valeur qui ne convainc pas, alors nous voyons une reproduction de l'esclavage moral, pire que l'esclavage institutionnel, car il concerne cette fois-ci tout un peuple, tout un continent. Les peuples doivent mettre ensemble les véritables ressources morales qui font la valeur d'une personne, la valeur de l'humain afin que tous les peuples participent au chemin de l'humain. C'est ce qui donnera aussi une valeur au partage des biens matériels.

Comme dans Luc 18, 41, si on nous demandait : « Que veux-tu que je fasse pour toi ? », nous dirions, comme nous l'avons dit plus haut, que la religion fait partie des biens immatériels à partager.

L'UNIAPAC AFRIQUE doit rendre un hommage appuyé et bien mérité à l'UNIAPAC INTERNATIONAL et ses animateurs pour *l'heureuse idée de les avoir intégrés* au concert des nations des cadres et dirigeants Chrétiens d'entreprises. En effet, la génération actuelle des cadres et dirigeants d'entreprises souffre de n'avoir pas de repère. Pourtant l'Enseignement Social de l'Eglise construite depuis des millénaires et très élaboré dans le Compendium de l'Enseignement Social de l'Eglise est un gisement pour sa structuration, sa maturation. L'Evangile ayant été reçu au milieu du XVIII siècle et la majorité des pays ayant accédé à l'indépendance au milieu du XX siècle, la plupart des acteurs économiques sont encore à la première génération et n'ont pas encore inculturé l'Evangile pour pouvoir s'instruire à l'Enseignement Social de l'Eglise.

L'appui de l'UNIAPAC intervenant pour la création des Associations dans divers pays et surtout la diffusion de l'Enseignement Social sera un précieux concours, pour l'évangélisation de citoyens. Ainsi donc comme les autres, grâce à sa foi, *l'Afrique va se lever*, va avoir une claire vision pour son *développement*.

## 12. Plus l'Afrique vend, plus elle se complique

Pour parler de la destination universelle des biens, nous devons mentionner la nécessaire reconnaissance de la sociabilité, de l'interdépendance entre les hommes. Il y a en fait une relation inéluctable qu'exerce chaque homme à l'égard des autres, comme médiation nécessaire de son propre épanouissement. C'est dans cette relation nécessaire que nous formons la famille humaine, et la solidarité est le lien universel qui nous unit dans l'espace et dans le temps en tant que personnes humaines.

Cette solidarité ne devient pas uniformité, il n'exclut pas les inégalités dès le départ. Car il y a une répartition non uniforme des richesses sur la terre, et même au niveau des hommes. Tous n'auront pas la même santé, la même force physique, la même lucidité intellectuelle. Tous les peuples ne pourront pas avoir les mêmes ressources en eau, en énergie, en pétrole ou la même fertilité pour la culture. Tous les peuples ne peuvent pas partager la bordure d'une mer, ou d'un océan.

Tout comme l'égalité exclut toute discrimination, on doit dire que reconnaître l'inégalité au point de départ *ne justifie pas* l'inégalité dans les traitements. Ainsi, la solidarité et la destination universelle des droits de l'homme s'opposent fortement à toute interdépendance de type économique, politique ou culturel liée à des structures de domination ou d'exploitation dues à la loi « *du plus fort* ». On doit le dire, il y a des avantages qui sont acquis grâce à une certaine supériorité économique, scientifique ou militaire, qui crée entre les peuples des situations d'inégalité qui sont inacceptables, parce qu'incompatibles avec la commune destinée de l'humanité. De plus elles sont souvent causes de tensions. Il est clair que les nations ont le devoir de protéger leurs citoyens et de leur assurer un bien-être matériel et une sécurité politique interne. Mais ceci ne doit pas méconnaître les aspirations légitimes des autres peuples. Sur le plan international, nous ne pouvons pas consacrer le droit de la force du premier comme droit international ou comme justice.

Les différents mouvements migratoires ont eu des conséquences tangibles dans le développement économique et humain. L'Occident souffre cruellement de l'absence de main-d'œuvre compétente moins bien rémunérée pour avoir des gains de compétitivité. A contrario l'Afrique souffre d'une abondance de main d'œuvre compétente désœuvrée par manque d'investissement. Le déplacement vers l'Afrique des capitaux pour la création des industries et le transfert des technologies seraient une *opportunité*. L'accueil par l'Occident des gens formés régule et compense le désœuvrement. L'un et l'autre ont besoin d'un déclencheur pour favoriser ces mouvements migratoires et créer des points d'ancrage à *l'insertion sociale*. Or cela peut se réaliser dans les produits de substitution ou innovants.

L'intérêt commun doit trouver des passerelles pour établir des échanges migratoires. Si on se limite à se battre uniquement pour la circulation sans frontières des biens, on se heurtera bientôt à une explosion qui ne pourra être arrêtée par aucune armée. Ce déferlement vers l'Occident videra sans contrepartie l'Afrique, ce qui l'affaiblira sans pour autant rendre l'Occident plus fort. L'exode des Occidentaux vers les Amériques a développé celui-ci sans affaiblir l'Occident. Le mouvement migratoire dans les deux sens peut attirer l'attention des décideurs chrétiens. Les études peuvent affiner la réflexion, ce qui aura pour conséquence l'afflux des biens entre les mains d'un plus grand nombre. En 1941, Pie XII interpellait déjà sur la meilleure distribution des hommes sur la surface que Dieu a créée.

L'histoire de l'Afrique est comme celle d'une mamelle nourricière planétaire qui laisse amaigrissante la mère. Des mécanismes sournois réussit à appauvrir même les pays qui ne font pas des dépenses folles en matière de sécurité militaire. On finit par se rendre compte que la destination universelle des biens se traduit concrètement par une ouverture des



bourses africaines livrées au pillage de ce qu'elle a, cela en destination des puissances occidentales. En même temps, souvent l'Afrique n'a pas accès aux technologies nécessaires et appropriées.

En clair, on trouve sur le marché africain les biens de l'Occident et de l'Asie, mais on ne trouve souvent pas- réciproquement- les biens de l'Afrique sur les marchés de l'Occident et de l'Asie, et nul n'oserait dire que l'Afrique ne produit rien. On doit même plutôt dire que l'Afrique a beaucoup à vendre, mais n'est malheureusement pas le propriétaire final de la valeur ajoutée de beaucoup de ses biens, sur le marché international ! Curieux. C'est depuis 1970 qu'on parle d'un nouvel ordre économique et depuis 1980, d'un nouvel ordre pour l'information et la communication, sans que pour l'un et l'autre des progrès tangibles aient permis soit un transfert de technologies soit une information non manipulée.

On ne peut en fait pas parler de destination universelle des droits de l'homme sans un ordre juste et stable, qui garantisse à tous les peuples un accès au génie naturel et producteur de tous les autres peuples. La paix et le développement intégral dont parle Paul VI dans *Populorum Progressio* sont à ce prix. *Africae Munus*<sup>3</sup> viendra atténuer l'innocence prétendue ou supposable de l'Afrique dans cette situation, en rappelant que certaines situations sont le fruit des choix propres des *Africains* de « liquider » leur continent, au moyen des guerres et des positionnements politiques. L'Afrique est un immense gisement d'espoir pour l'Afrique elle-même et pour l'humanité ; elle est au bas de l'échelle, tout est à faire, le taux de croissance moyen est de 5%, certains pays atteignant même 12 à 13% de croissance. Ce n'est plus un secret que l'Afrique est le principal réservoir des matières premières (pétrole, gaz, or, fer, bauxite, manganèse, café, cacao, ...).

La population africaine est composée essentiellement des jeunes, plus de 50% de sa population a moins de 45 ans. Depuis une dizaine d'année tous les pays se sont dotés d'institutions qui favorisent l'accès à la connaissance par la création de nouvelles universités. Ainsi donc on a des ressources humains disponibles, on a les matières premières disponibles qui attendent les investisseurs pour établir le pont pour éloigner la faim et la misère.

Les biens de la terre appartiennent à tous et pour ce faire, il faut un ordre juste et stable qui garantisse un marché honnête sur lequel toutes les nations puissent vendre personnellement leurs biens et acquérir dans les mêmes conditions les biens des autres nations. Il faudrait que l'Afrique soit *mise en confiance d'être elle aussi protagoniste* du développement de tous. Et ceci devrait partir de la valorisation des efforts et des produits africains à mettre à la disposition de la consommation mondiale. Il ne s'agit pas seulement de reconnaître la valeur des produits africains comme biens de l'humanité, mais de permettre que les africains les mettent à disposition lui mêmes. On aura une difficulté à parler de la destination universelle des biens avec la réalité que nous connaissons: c'est-à-dire celle de fortes barrières douanières. Les barrières douanières semblent en fait ne pas se réduire ou se contenter de prélever les intérêts de l'Etat sur les produits qui entrent ou sortent de son territoire, mais sont devenus les lieux de véritables injustices au niveau du bien commun. Un ordre juste et stable dans le domaine des échanges est l'une des conditions de base pour promouvoir la participation de tous aux biens de la terre. Le sens univoque de circulation des pouvoirs d'acquisition et de vente est normalement un préjudice à la possibilité que les autres peuples doivent avoir de participer à la promotion des biens

---

<sup>3</sup> POST-SYNODAL APOSTOLIC EXHORTATION *AFRICAЕ MUNUS* OF HIS HOLINESS POPE BENEDICT XVI TO THE BISHOPS, CLERGY, CONSECRATED PERSONS AND THE LAY FAITHFUL ON THE CHURCH IN AFRICA IN SERVICE TO RECONCILIATION, JUSTICE AND PEACE



### 13. Enfin L'Afrique

L'Afrique est un immense gisement d'espoir pour l'Afrique elle-même et pour l'humanité ; elle est au bas de l'échelle, tout est à faire, le taux de croissance moyen est de 5%, certains pays atteignant même 12 à 13% de croissance. Ce n'est plus un secret que l'Afrique est le principal réservoir des matières premières, et cette situation sera très favorable.

Depuis une dizaine d'année tous les pays se sont dotés d'institutions qui favorisent l'accès à la connaissance par la création de nouvelles universités. A titre d'illustration en 1990 le Cameroun avait une université d'état et trois centres universitaires avec chacune une école, aujourd'hui ce pays compte dix universités d'état avec toutes des écoles doctorales, quatre universités catholiques avec plusieurs instituts et grandes écoles. On dénombre également près d'une vingtaine d'institutions privées encadrées par les universités d'état qui préparent aux diplômés de licences et masters.

Beaucoup de personnes qui ont travaillé sur l'Afrique que ce soit sur le plan économique politique ou culturel sortaient des données qui étaient rapidement envahis par différents courants africanistes qui oscillent entre l'afro- pessimisme (continent de guerre, d'épidémies et de famine) ou l'afro- centrisme (les malheurs de l'Afrique viennent de l'esclavage et de la colonisation) ou le dualisme (opposant tradition et modernité, individualisme et communautarisme).

Depuis la décennie 80 marquée par l'ajustement structurel dans plusieurs pays africains qui a permis de réaliser des réformes des marchés et des institutions doublé par la dévaluation dans la zone CFA en 1994 les conditions étaient enfin réunies pour une croissance soutenue. La plupart des pays africains sont devenus producteur de pétrole avec une forte concentration dans les pays du Golfe de Guinée, de l'Angola au Nigéria sans oublier les pays sahéliens : Niger Tchad, Soudan. Sur le plan minier la bauxite, le fer, l'uranium, le phosphate, le cuivre représentent un poids important pour le marché mondial. Cet embelli provoque naturellement une ingérence économique et politique. La démocratie devient un motif d'intervention de la communauté internationale.

Les trois M (Marchands, Militaires, Missionnaires) réapparaissent avec plus de vigueur. Le dernier M étant remplacé par Médecin pour des opérations humanitaires. Face à ces enjeux les partenaires africains se sont diversifiés pour accroître leur marge de manœuvre. Le groupe des BRICS qui représentent environ 43 % de la population mondiale un peu plus de 25 % des richesses de la planète et près de 17 % des échanges commerciaux ont commencé à s'intéresser à ce continent. Ils ont tous l'avantage d'être en croissance contrairement à l'Europe et structurent une politique concurrentielle à l'occident. Voilà l'Afrique du 21<sup>ème</sup> siècle prête à prendre sa part au concert des nations.



#### 14. L'Afrique intéresse les BRICS

Depuis l'invention de l'acronyme en 2001, et surtout depuis la crise financière de 2008, les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) ont clairement démontré par leur prise de position qu'ils sont déterminés à tout mettre en œuvre pour l'édification d'un monde multipolaire. Cette détermination s'est encore exprimée, récemment lors de la tenue du 5<sup>ème</sup> sommet de ces cinq pays émergents à Durban (Afrique du Sud).

En effet, les BRICS ont annoncé la mise en place d'une banque de développement qui devrait commencer à fonctionner dans deux ans, une institution financière qui devrait leur permettre de se passer de la Banque Mondiale ainsi que des réserves de change du Fonds Monétaire International (FMI). La nouvelle banque devrait être, selon les études, dotée d'un capital de départ de 50 milliards de dollars, soit 10 milliards par pays. C'est là une excellence nouvelle pour les pays en développement, surtout ceux d'Afrique, le continent le moins développé.

Ce n'est certainement pas un hasard si les BRICS ont décidé cette fois-ci de tenir leur sommet en Afrique, tout comme c'est loin d'être un acte fortuit que ces pays, future locomotive de l'économie mondiale aient choisi comme thème de leur rencontre : « les BRICS et l'Afrique: un partenariat pour le développement, l'intégration et l'industrialisation ». On ne saurait non plus mettre sous le boisseau l'importante présence africaine à ce cinquième sommet des BRICS : 12 dirigeants du continent y ont assisté en tant que intéressés. Même des communautés économiques régionales y ont été représentées. C'est clair : les pays émergents misent de plus en plus sur le continent noir. Il ne pouvait en être autrement.

De toute évidence, bien que les marchés chinois et indiens semblent inépuisables, leurs taux de croissance élevés ne peuvent pas se produire éternellement.

D'ici dix, peut-être vingt ans, estiment les analystes, la demande commencera à suturer, les investisseurs chercheront de nouvelles sources d'inspiration.

Même si cela peut paraître utopique, les économistes de renommée estiment que le prochain moteur de la croissance mondiale pourrait être l'Afrique où convergent actuellement la plupart des facteurs qui ont conduit à la réussite de l'Asie.

Nous allons parcourir ensemble quelques éléments qui fondent cet espoir.

## La démographie

### Evolution de la population africaine (1960-2030)

Figure A

	1960	1990	2000	2030*	2050
Sahel	16.7	36.5	46	100	-
Afrique de l'ouest côtière	21.1	48.8	63.5	125	-
Nigéria	42.3	95.0	111.5	220	258
Afrique centrale	11.7	24.4	31.4	65	
Grands Lacs	20.9	48.3	65.6	126	966
(dont RDC)	(15.3)	(35.6)	(51.5)	(86)	(151.6)
Afrique australe	35.2	94.2	105.0	221	-
Océan indien	6.2	13.8	17.2	32	-
Afrique orientale	53.3	125.1	158.4	347	675
(dont Ethiopie)	(24.2)	(49.2)	(63)	(159)	(171)
Afrique du Sud	17.4	35.3	41	65	40.2
<b>Total</b>	<b>210</b>	<b>500</b>	<b>645</b>	<b>1340</b>	-

Les prévisions pour l'année 2030 sont très incertaines compte tenu notamment des aléas dus au sida et la fécondité. Source : statistiques des Nations Unies (FNUAP) BAD (2000)

Les experts des Nations Unies anticipent un doublement de la population du continent africain d'ici à 2050. Elle atteindrait, selon leur scénario moyen, 2,2 milliards en 2050, près du quart de la population mondiale. La population du continent africain est jeune, plus jeune que la population mondiale et a fortiori de celle des pays développés, notamment de l'Europe. En 2010, l'âge médian en Afrique est de 19,7 ans, dont 18,6 ans pour l'Afrique subsaharienne et 24,3 ans pour l'Afrique du Nord. En regard, l'âge médian pour la population mondiale est de 29,1 ans, dont 39,7 ans pour celui de l'ensemble des pays développés et 40,1 ans pour celui de l'ensemble de la population du continent européen. La «jeunesse» de la population africaine tient à la fécondité encore forte, observée dans la quasi-totalité des pays.

En 2016, plus de 500 millions d'Africains vivront dans les centres urbains, et le nombre de villes de plus de 1 million de personnes devrait atteindre 65, contre 52 en 2011. (Figure B)

Cette explosion démographique exerce des effets importants sur l'économie. La base de la pyramide des âges étant très large, la jeunesse scolarisable est près de trois fois plus importante que dans les pays industrialisés ce qui explique les besoins en éducation. Cette croissance démographique apporte naturellement des économies d'échelles<sup>4</sup> ce qui est un atout pour rentabiliser les infrastructures ou pour élargir les marchés. La sous population qui était un argument pour négliger l'Afrique en raison de la taille de son marché et de son pouvoir d'achat est mis en cause. Bien qu'il n'y ait pas une corrélation entre la croissance démographique et la croissance économique les nouveaux indices évoqués plus haut nous

<sup>4</sup>Dans l'économie mondiale de la globalisation sont précisément les économies d'échelles qui deviennent plus importants

rassurent des conditions nouvelles d'amélioration des conditions de vie des populations. Ces conditions ne sont véritablement favorables que si elles s'accompagnent d'un flux migratoire et de progrès techniques significatifs. L'accès à la technologie doit donc être l'enjeu des nouvelles négociations dans les différents contrats miniers.

**Pourquoi l'Afrique est-elle perçue comme l'eldorado de demain ?**

*Figure B*

<b>Indice</b>	<b>Afrique d'aujourd'hui (2008)</b>	<b>Afrique de demain (2020)</b>
PIB de l'ensemble des pays Africains	1 600 milliards \$	2 600 milliards \$
Dépenses de consommation de l'ensemble du continent	860 milliards \$	1 400 milliards \$
Nombre de nouveaux abonnés au téléphone mobile depuis 2000	316 millions	
Proportion des terres arables non cultivées dans le monde situées en Afrique	60%	
Nombre de villes africaines comptant plus de un million d'habitants	52	65
Nombre d'entreprises africaines affichant un CA d'au moins 3 milliards de \$ (1 500 milliards F CFA)	20	
Nombre d'africains en âge de travailler		1,1 milliard
Nombre de ménages africains disposant d'un revenu moyen		128 millions

**Source :** McKinsey Global Institute : *L'heure des lions, l'Afrique à l'aube d'une croissance pérenne* ; Juin

L'urbanisation bien qu'elle vide les campagnes permet de mieux organiser la demande en logement, en transport, en eau, en énergie et améliore les services de santé et d'éducation.

La poussée démographique, l'urbanisation et la croissance économique, devraient s'accompagner de nouveaux besoins en alimentation, en énergie, en biens d'équipement durables, en automobile, en technologies de l'information et de la communication, etc. – ce qui ouvre des marchés prometteurs.

Selon une étude de la Banque africaine de développement, la classe moyenne africaine s'élevait, en 2011, à 313 millions de personnes soit 34 % de la population totale contre respectivement 111 millions de personnes et 26,2 % en 1980. Compte tenu de leurs besoins en infrastructures et des richesses générées par les matières premières et l'énergie, le continent africain pourrait être le moteur de la croissance mondiale dans les prochaines années. Les Chinois et les occidentaux multiplient les opérations tant pour sécuriser leurs approvisionnements de matières premières que leurs débouchés commerciaux.



Ces opportunités de croissance sont concentrées essentiellement sur 11 pays (Algérie, Angola, Egypte, Ghana, Kenya, Maroc, Nigeria, Afrique du Sud, Soudan, Tunisie et Ethiopie) qui ont représenté 81% de la consommation privée africaine en 2011.

La Chine a été l'origine du regain d'intérêt des investisseurs pour l'Afrique, une région du monde qui recèle plus de la moitié des réserves de la planète de cobalt, de manganèse, de café, de cacao, d'huile de palme, d'or, qui détient du platine et de l'uranium en abondance et qui possède près une partie non négligeable du pétrole vendu sur le marché mondial. Selon le CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique), un événement a mis le continent sous les feux des projecteurs. Le rush chinois sur les matières premières et le pétrole a permis une croissance importante dans plusieurs pays africains, comme l'Angola.

### **Décollage économique**

Croissance économique et démographique ne coïncident pas toujours. Ainsi, sur la période 1980-1995, le PIB par habitant a-t-il reculé de 0,4 % par an. Mais depuis 1995 il a progressé significativement, surtout sur la période 2003-2007. La crise mondiale a interrompu transitoirement ce mouvement, mais la croissance du revenu par habitant est restée largement positive.

Les réformes économiques et l'envolée des prix des matières premières ont permis au continent de bénéficier de rentrées financières grandissantes. L'accélération de l'élévation des niveaux de vie moyens est quasi générale, que le pays soit exportateur ou non de pétrole, qu'il soit de revenu intermédiaire ou bas. Elle devrait se poursuivre dans les prochaines décennies.

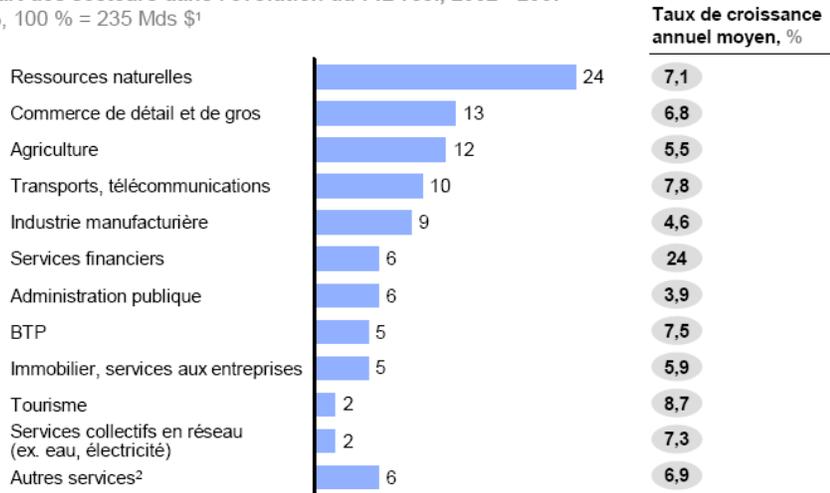
Aujourd'hui, l'Afrique, forte d'une superficie deux fois plus grande que les États-Unis, offre le plus vaste marché émergent de consommateurs (hormis la Chine et l'Inde) soit un milliard d'habitants qui s'ouvre au reste du monde. L'émergence d'une classe moyenne, principalement urbaine, s'accompagne de nouveaux besoins tels que se nourrir, se loger, se vêtir, communiquer ou encore se déplacer.

On assiste à l'émergence d'un véritable marché intérieur qui est le principal moteur de la croissance africaine. Un certain nombre d'investisseurs l'ont déjà compris. De nombreux projets fleurissent et les secteurs d'avenir sont réels de plus en plus destinés aux marchés locaux : la finance, les logements, les infrastructures urbaines, l'énergie solaire, l'eau, les agro-industries, l'agriculture high-tech, l'extraction de l'or, la téléphonie mobile et le secteur de la publicité qui constituent dans leur ensemble les nouvelles opportunités d'investissement.

Figure C

### L'Afrique a affiché une solide croissance dans tous les secteurs

Part des secteurs dans l'évolution du PIB réel, 2002 - 2007  
%, 100 % = 235 Mds \$<sup>1</sup>



1 En dollars 2005. Total correspondant au cumul des 15 pays pour lesquels des données étaient disponibles, représentant 80 % du PIB de l'Afrique : Algérie, Angola, Cameroun, Egypte, Ethiopie, Kenya, Libye, Maroc, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Zimbabwe.

2 Education, santé, services sociaux, services aux particuliers

SOURCE : Global Insight, Fonds monétaire arabe, Banque africaine de développement, McKinsey Global Institute

A l'indépendance (plus de 80 % sont indépendants entre 1957 et 1961) l'économie était entre les mains du colonisateur. Dans les pays francophones en 1970 plus de 70 % du capital social cumulé des entreprises de transformation appartenaient à des étrangers. L'essentiel de l'activité économique reposait sur les exportations de produits primaires. La présence d'acteurs africains était quasi nulle parce que près de 27 % étaient gérés par les sociétés d'Etat ou les sociétés d'économie mixte.

En 1980 pour un recensement publié par Jeune Afrique sur les 500 premières entreprises, près de 75 % appartenaient aux multinationales. Les derniers recensements montrent une présence d'entreprises africaines, transafricaines représentant plus de 30 % des 500 premières entreprises. 20 d'entre elles ont un chiffre d'affaires supérieur à 3 milliards de dollar. L'Afrique du sud, l'Algérie et le Nigéria ayant une puissance hégémonique, militaire, politique et économique. Ainsi donc une nouvelle classe de gestionnaires africains aguerris prend de plus en plus une part active aux décisions qui influencent leur continent et le monde. La décennie prochaine va voir exploser la présence plus active d'entreprises et de dirigeants performants d'Afrique.

En ce qui concerne la scolarisation une réelle prise de conscience est faite depuis quelques années avec l'influence des nations unies amenant les Etats à adopter une politique de scolarisation de la quasi-totalité des garçons et des filles au niveau du primaire. Au niveau du secondaire et du supérieur on a remarqué progressivement une expansion quantitative de la scolarisation sans attention à la qualité de l'enseignement. Il y a des grands écarts entre le lieu de formation des élites et des écoles de masse. Au Cameroun par exemple depuis 10



ans, les établissements confessionnels et surtout catholique occupent 80 % des 20 premières places au classement des examens organisés par l'Etat. Depuis 10 ans c'est à peu près les mêmes établissements. Le nombre d'établissement d'enseignement supérieur a décuplé au cours de la dernière décennie. Cette explosion scolaire a conduit à une dévalorisation des diplômes provoquant un chômage des diplômés ce qui explique un exode des compétences.

En dépit de cet exode de compétences la formation dont la qualité s'améliore apporte sur le marché tous les jours de nouveaux diplômés. C'est une chance exceptionnelle de pouvoir profiter de cette main d'œuvre qualifiée et bon marché. Cette ressource constituée des jeunes est un réservoir pour l'innovation et la recherche à des coûts raisonnables. A côté de cette ressource presque inépuisable il y a également les ressources importantes de minerais et une demande potentiellement forte pour les biens de consommation.

### **Tontine et Banque**

On estime en Afrique le taux de bancarisation oscillant entre 10 et 15 % de la population. Ce qui montre bien l'immense travail qui reste encore à faire. Pour financer les petites entreprises et les très petites entreprises les acteurs recourent principalement aux tontines. Pourtant le taux d'intérêts pratiqués dans ces milieux oscille entre 60 et 120 %. Plus le montant sollicité est faible, plus le taux d'intérêts est élevé. Quel paradoxe ? Elle bénéficie pourtant de gros avantages de procédures simplifiées et des sources de garantie reposant davantage sur la caution solidaire des membres. Elle a également une fonction sociale parce que les membres apportent leur soutien lors d'évènements malheureux. Cette fonction sociale a un effet psychologique fort sur le membre parce que en tout moment il se sent protégé et soutenu par la société.

Les tontines sont des structures qui relèvent d'un fonctionnement de la société et qui exercent plusieurs fonctions, notamment la fonction de solidarité et le financement des activités des membres. Evidemment, la tendance, le nombre et la dynamique des tontines prennent une proportion importante avec l'absence d'une infrastructure monétaire et bancaire appropriée. Si on va de manière progressive, les établissements de micro finance (Emf) n'existaient pas avant les années 90. Il y avait que les banques. Leur introduction signifie qu'on a essayé de voir comment accroître l'accès des ménages aux services financiers. La période pendant laquelle les Emf se sont développés reste faible. Et celles-ci ont des insuffisances structurelles qui découlent du fait qu'au plan global, l'Etat lui-même n'a pas encore réglé la question de l'infrastructure monétaire de base. On a un enclavement important en matière monétaire qui est la base de la limitation de l'accès aux services financiers des ménages. Et le taux de bancarisation est autour de 11%, ce qui montre qu'il y a des zones où on n'a jamais vu des banques et celles où il n'y a pas d'Emf.

Pourtant, dans ces zones, il y a des populations qui développent des activités et elles ne se débrouillent qu'avec ces tontines. On a des problèmes structurels qui ne sont pas liées aux tontines.



### **Africains de la diaspora**

Les africains sont présents partout dans le monde, dans tous les pays du monde. Cette présence africaine présente dans les pays développés avec un pouvoir d'achat élevé apparaît de plus en plus comme une manne pour le financement des différents projets et pour la consommation en Afrique. C'est un atout indéniable, solidarité africaine aidant qui a permis à la quasi-totalité des pays d'Afrique de recevoir de ressources inestimables. En s'attardant sur cette question Jean Paul POUGALA de l'institut d'étude géo stratégique regroupe cette population d'origine africaine en trois catégories :

Le migrant traditionnel qui naturellement occupe le bas de l'échelle sociale dans le pays de destination. Ceux-ci représentent près de 90 % de la population africaine de la diaspora. Ensuite il y a les cadres, les entrepreneurs, les professions libérales, les politiciens qui représentent environ 9 %. Et il y a enfin 1 % des personnes très fortunées vivant dans des quartiers huppés qui sont les frères, les sœurs, les cousins, les cousines des politiciens et des fonctionnaires qui vivent grâce à un système généralisé de corruption et de détournement de biens publics qui gangrènent leurs pays d'origine.

Toutes ces trois catégories représentent toutes un véritable atout. Les migrants traditionnels ne représentent plus un poids économique pour leur pays bénéficiant du pouvoir d'achat élevé dans les pays d'accueil viennent en aide aux parents et amis restés au bercaïl. Le deuxième groupe est une mine d'or pour l'Afrique. Il a l'avantage de compétir dans un environnement très concurrentiel et s'y frayer un espace. Il est compétent et à l'instar de ce qui s'est passé en Inde et en Chine, devrait être dans les années avenir une source précieuse de transfert de technologie. C'est une population mature, décomplexée, apte à relever des défis importants. Tous ces trois groupes ont en commun le souci d'appartenir à une communauté qui les vu parfois naître voir grandir. Ils ont au fond d'eux une dette vis-à-vis de leur pays qu'ils veulent payer. Ils veulent apporter le bonheur à leur pays car ils sont tous frustrés de ne pouvoir participer à la vie politique de leur pays d'accueil.

Ce groupe va devenir un groupe de plus en plus important du fait d'exode des universitaires et du besoin de main qualifiée, en raison de leur importance, les pays organisent des forums pour les intéresser au développement économique. Leur frustration étant politique dans le pays d'accueil, il demande de plus en plus à ce qu'on prenne en compte leurs avis dans leurs pays d'origine. Certains pays comme le Sénégal, le Kenya, le Ghana, l'Angola, etc. ont organisé des forum avec succès pour leur intégration politique et économique. Le Cameroun vient d'autoriser à ses ressortissants à l'étranger de voter. Ce qui provoque un regain d'intérêt pour l'actualité politique, économique et social de leur pays.



## Menaces

Face à tous ces atouts liés à la démographie, aux matières premières et à la concurrence entre l'occident et le BRICS qui permet d'avoir des gains divers, l'Afrique reste exposé à d'autres menaces liées à la gouvernance. Les violences et les guerres deviennent des instruments des systèmes de gouvernance. L'art de la guerre est le fruit intime de l'art du pouvoir et l'art du pouvoir procède de la capacité à sacrifier tout ce qui n'est pas directement de soi pour faire triompher le commandement. Ceux qui conçoivent les guerres et planifient leur conduite ne saurait leur conférer une finalité qui emporte définitivement leur propre existence. Que les guerres deviennent des instruments des systèmes de gouvernance est l'affichage sans ambages de l'incompétence et de l'impatience. Dans un pays en guerre on espère toujours qu'il n'y ait de morts que dans l'autre camp. Quand les nouvelles parviennent des désastres entre les deux camps chaque parent, chaque membre de la famille espère toujours que c'est n'est pas son propre fils qui est mort et la question pourquoi cela retentie au plus profond du cœur.

Nous vivons à un rythme effréné des rebellions qui se constituent, s'organisent pour aller à la conquête du pouvoir. Les violences et les guerres intervenues en Centre Afrique, au Mali, en Lybie et en Côte d'ivoire ont créé des morts inutiles, déplacé inutilement les populations et provoqué enfin inutilement le désespoir. Ce mode de gouvernance par la violence et la guerre doit être dénoncé avec plus de vigueur et d'énergie par tout le monde car cette menace fait peser sur l'Afrique un doute qui empêche de comprendre comment construire la guerre pour construire l'économie mondiale.

Malgré ce fait nouveau des années 2000 et remplaçant les coups d'Etat, rien ne peut plus véritablement infléchir le progrès constant de ce peuple en marche. Tous les indicateurs et surtout l'aptitude de la jeunesse à s'adapter et à réagir sont certains. L'Afrique enfin prendra bientôt sa place pour contribuer au progrès de l'humanité.

L'Afrique est réellement une opportunité pour les investisseurs et que les conditions sont réunies pour que ceux qui arrivent maintenant occupent le terrain.

## Conclusions

Tout bien pesé, le discours sur la destination universelle des biens n'est pas une originalité de notre époque postmoderne. Nous pouvons trouver ses racines dans la Révélation, aux sources mêmes de la foi d'Abraham. Elle s'articule comme un ordre juste et stable, elle donne à tous les fils de Dieu, de se partager les fruits du paradis que Dieu met à notre disposition et d'en jouir. Le livre de la Genèse prend la peine de préciser que le monde que Dieu met à la disposition du premier couple et de leur descendance est un paradis, un jardin dans lequel on peut se promener, et goûter aux délices d'une création reconnue bonne. En plus l'exode et l'entrée dans la terre promise par Dieu, le lait et le miel de la terre promise sont destinés au bonheur de tous les fils de Dieu libéré.

Par extension, nous reconnaissons que le lait et le miel, donc les différentes ressources et biens de notre terre, sont des dons que Dieu fait à tous ses enfants. Il y a donc une disposition assez claire sur l'usage et la destination des ressources, du patrimoine de l'univers pour le bien de tous les hommes, de tous les fils et filles de Dieu. L'ordre juridique, l'ordre économique international, est appelé à reconnaître ce besoin de justice, étant donné que la paix ne peut pas se contenter d'être la solidité des barrières. *Populorum Progressio* nous rappelle que le développement est le nouveau nom de la paix, et précise la conception chrétienne du développement, dans son intégralité.

L'érection des frontières douanières et fiscales, de manière politique, est donc un contre-témoignage dans l'esprit de la destination universelle des biens. On en vient alors à comprendre comment, dans cette situation, l'Afrique ne peut qu'espérer une situation différente dans laquelle *elle soit protagoniste* de la chaîne de production-consommation-distribution dans l'univers. Elle ne peut pas seulement se contenter de savoir que ses ressources (pétrole, minerais, et autres) sont prisées, tandis qu'elle ne parvient pas à commercialiser elle-même ces produits pour avoir accès à la richesse, et donc avoir les moyens en retour pour les autres biens du marché planétaire.

Il est aussi à noter que les frontières sont généralement fermées aux autres produits africains, empêchant ainsi les Africains d'accéder aux certains marchés. Pour rendre historique le principe de la destination universelle, il convient donc de reformuler un ordre juste, une juste fonctionnalité des barrières, du service de la douane, avec les compréhensions réciproques partagées par tous.

Toujours est-il que nous ne devons jamais réduire le concept de bien en celui de biens matériels uniquement, si nous devons respecter l'intuition pertinente de *Populorum Progressio*, car les biens ne sont pas uniquement matériels. Travailler afin que la recherche effrénée des biens ne nous aveugle et nous empêche de voir l'homme comme Dieu le veut. C'est-à-dire un homme debout, secouru par le prochain selon ses besoins comme nous l'enseigne l'Eglise. Ainsi donc, le principe de la destination universelle des biens invite tout homme « à cultiver une vision de l'économie inspirée de la valeur morale qui permettent de ne jamais perdre de vue ni l'origine, ni la finalité de ces biens de façon à réaliser un monde juste et solidaire». (CDSE 174)

Le philosophe Patrick VIVERET nous rappelait, lui-même, le cas de ce brillant banquier qui a démissionné en Belgique parce que depuis 1990, il attirait sans succès l'attention des gouvernants sur le grand risque que plus de 97% d'échanges soient financiers et ne reposent pas sur une autre valeur du travail.

Muhammad Yunus a initié et développé le projet de micro crédit au Bangladesh. Cette idée a traversé les frontières déclenchant même en Afrique un développement prodigieux de ce



secteur financier. Mais ce secteur reste encore un gisement de l'usure, cette bête qui fait peur mais qui est là. Bien que ce soit parfois une source d'appauvrissement des pauvres, il a l'avantage d'avoir un visage humain parce que écoutant, négociant, prenant en compte les formes de garanties insoupçonnables ; mais le problème véritable reste le même : « Que devons-nous faire pour que tout le monde soit au travail et vive du travail ?

Que pouvons-nous faire pour que les relations entre les continents soient marquées du sceau de « saints contrats » ou de « contrats saints » comme l'espérait Michel Camdessus? Ces contrats s'ils ne sont pas conçus dans la démesure de l'un qui veut toujours tirer le maximum de la situation au détriment de l'autre, mais dans la subsidiarité qui fera intervenir dans le cadre du transfert de technologies. Une prise en compte des intérêts de l'autre est nécessaire car ceux-ci prennent de plus en plus conscience de cette situation et on le voit bien, la résistance crée la guerre mais pour combien de temps encore ? Mais comme nous le rappelle le Psalmiste « la force ne rend pas l'homme vainqueur ». Si les chrétiens ne ressentent pas un devoir de travailler contre la démesure, ils auront manqué leur devoir prophétique.

Ce *devoir prophétique* les interpelle encore plus aujourd'hui qu'hier car instruit du passé, quelle excuse auront-ils ? Peuvent-ils rester passifs devant les inégalités qui se construisent devant leurs yeux ?

Que la grâce de notre baptême nous rende témoins aujourd'hui.



## **Bibliographie**

Bible de Jérusalem

Vatican II, Constitution Pastorale Gaudium et spes

Paul VI, Lettre encyclique Populorum Progressio

Jean Paul II, Lettre encyclique Laborem exercens, AAS 73 (1981)

Jean Paul II, Lettre encyclique Centesimus annus

Jean Paul II, Lettre encyclique Mater et Magistra

Jean-Paul II, Exhortation Apostolique "Novo millennio ineunte" (Lettre ouverte pour le 3ème millénaire),  
2001

Benoit XVI, Exhortation apostolique post synodale Africae Munus

Christian Cardinal TUMI, Ma foi, Un Cameroun à remettre à neuf, Douala, 2011, P141

Patrick de Laubier, La pensée sociale de l'Eglise catholique, Fribourg, 1984, p. 11.

Jean-Yves Calvez, Jacques Perrin, Eglise et Société Economique, Paris, 1959

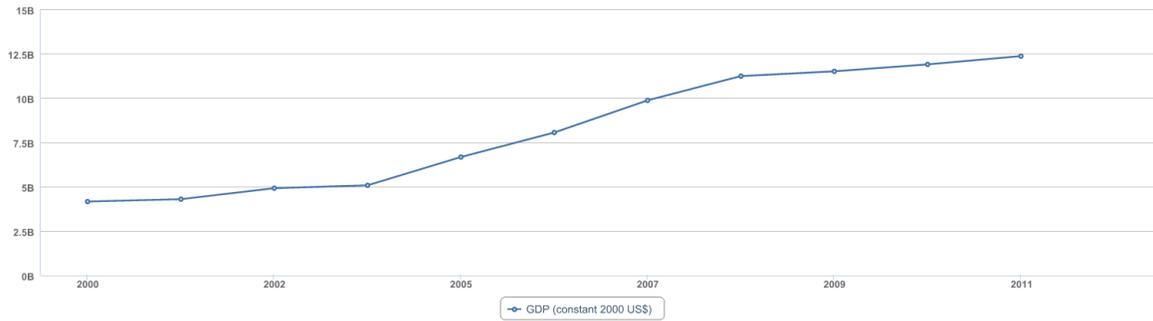
THE BLURRED ECONOMIC SYSTEM .....

C.C TUMI, homélie à la cathédrale Saints Pierre et Paul Douala 25/04/2003

C.C TUMI, appel du PADIC, enseignement aux cadres et dirigeants d'entreprise, Douala, p.5

## Annexe

### Croissance économique de l'Afrique à long terme.



Source :BanqueMondiale.

---

**(\*)The Opinions expressed in this Note commit only the author of the paper and not necessarily Uniapac Foundation**